PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 21 mars 2008 dans la salle du Conseil à 20h30 en présence des conseillers suivants : Jimmy Ayoul, Patrick Brossier, Serge Hermitte, Dominique Jover, Gérard Krief, Michel Laguerre, Marie-Agnès Lanoy, Sébastien Lleida, Huguette Pons, Nathalie Pujol, Agnès Rousseau, Eliane Vicent, Hervé Vignery.

L'ordre du jour de la réunion publique:

- 1) Election du Maire.
- 2) Création des postes d'adjoints.
- 3) Election des adjoints.
- 4) Election des délégués communautaires.
- 5) Questions diverses.

Point n° 1: Election du Maire.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Madame Eliane Vicent pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls: 0

- suffrages exprimés: 15

- majorité absolue : 8

A obtenu:

- Madame Huguette Pons : 15 voix, donc proclamée Maire.

Point n° 2 : Création des postes d'adjoints.

Madame le Maire rappelle que la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci excède 30% de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

Point n° 3: Election des adjoints.

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets, dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du 1^{er} adjoint.

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

• Election du 1^{er} adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls: 0
- suffrages exprimés: 15
- majorité absolue : 8

Madame Nathalie Pujol ayant obtenu 15 voix donc la majorité absolue, elle est proclamée 1^{er} adjoint au Maire.

Election du 2ème adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls: 0
- suffrages exprimés: 15
- majorité absolue : 8

Monsieur Michel Laguerre ayant obtenu 15 voix donc la majorité absolue, il est proclamé 2ème adjoint au Maire.

Election du 3ème adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls: 0
- suffrages exprimés: 15
- majorité absolue : 8

Monsieur Gérard Krief ayant obtenu 15 voix donc la majorité absolue, il est proclamé 3ème adjoint au Maire.

• Election du 4ème adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls: 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Monsieur Serge Hermitte ayant obtenu 15 voix donc la majorité absolue, il est proclamé 4ème adjoint au Maire.

Point n° 4 : Election des délégués communautaires.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de nommer les délégués communautaires titulaires et suppléants.

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

Après en avoir délibéré, au scrutin secret et à la majorité absolue, sont élus au 1^{er} tour :

- <u>délégués titulaires</u> : Mme Huguette Pons : 15 voix M.Hervé Vignery : 15 voix

- <u>délégués suppléants</u> : M.Dominique Jover : 15 voix M. Patrick Brossier : 15 voix

Le Maire, Huguette Pons La secrétaire de séance, Eliane Vicent

